



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0650

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Apports nutriments

Dispositions du PGDA dans les captages à risque hors ZV

1. Libellé de la mesure

Adaptation de certaines dispositions du Plan de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) relatives aux zones vulnérables dans les zones de prévention et de surveillance autour des captages d'eau souterraine qui ne sont pas repris dans une zone vulnérable et pour lesquels des problèmes de nitrates sont constatés (maximum 170 kg Norg épanachable/ha, couverture hivernale des sols, contrôles d'APL, etc.).

2. Explicatif du libellé

Sur base d'une étude propre à chaque captage à risque (voir la mesure "**Contrôle d'enquêtes pour les eaux souterraines**"), proposition de mesures obligatoires pour les zones de prévention et de surveillance concernées.

Adaptation, pour chaque zone concernée, des mesures du PGDA prévues en zone vulnérable (ZV).

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Permettre une inversion des tendances à la hausse et une diminution de concentration en nitrates dans ces captages problématiques où la définition d'une zone vulnérable ne se justifie pas.